

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	039	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.1	Marchés publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

31

Séance Publique ordinaire du **27 mars 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-sept mars à 18H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, MM. Thierry THOREAU, Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Claire TRAMOND à M. Frank GOBBATO

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Attribution du marché de travaux pour la mise en conformité PMR et rénovation énergétique des tribunes et des vestiaires du terrain de football lot n°4 «électricité»

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n°4 - « électricité » à l'entreprise SAS EIFM, pour un montant de 16 822,38 € TTC.

Il s'avère que ladite entreprise n'a pu fournir les attestations et certificats prouvant qu'elle a satisfait à ses obligations fiscales et sociales et demandés conformément aux articles R2143-7 et R2144-4 du CCP.

Dès lors, l'élimination de son offre a été prononcée par courriel via le profil d'acheteur en date du 7 février.

L'entreprise SARL MAISON LIGARDES, dont le siège social est située « Zone industrielle » à LECTOURE, classée en seconde position a été sollicitée pour produire les documents nécessaires suivant l'article R2144-7 du CCP et l'article 5.2 du règlement de la consultation.

Ayant fourni les attestations et certificats requis, il convient de lui attribuer ledit marché pour un montant de 19 183,87 € TTC.

Le montant global des marchés de travaux s'élèverait donc à 346 826,37 € TTC soit une augmentation de 2 361,49 € par rapport au montant que nous avons délibéré lors de notre séance du 30 janvier dernier.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver l'attribution du lot n°4 à la SARL LIGARDES pour un montant de 19 183,87 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SARL MAISON LIGARDES, le marché de travaux d'un montant de 19 183,87 € TTC ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 3 AVR. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 3 AVR. 2023